

*Compte rendu synthétique
Conseils de quartier
Jeudi 22 septembre 2022 à 19 h 00*

Quartier : Glycine

Elus présents : M. ISSARD ; M. MAZERE

Techniciens présents : M. MATHE ; M. RICHARD ; Mme THIRIAUD ; Mme CINTI

Introduction : présentation des projets :

→ **Extinction nocturne**

De nouvelles mesures vont être prises concernant la pollution lumineuse sur le territoire de L'Isle d'Espagnac. Prochainement, l'éclairage public sera coupé de 00h00 à 6h00 du matin et ceci dans un but d'économie. Néanmoins, la mise en avant de l'axe environnemental est prédominante.

Un nouveau décret devrait être publié et serait destiné à rendre obligatoire l'extinction de la publicité lumineuse de 1 heure à 6 heures du matin dans toutes les villes. Cet axe sera à étudier dans les mois à venir.

→ **Présentation du Budget Participatif (BP)**

L'objectif du BP est d'associer les habitants de la ville de L'Isle d'Espagnac à la transformation de la commune. Les administrés auront prochainement la possibilité de proposer des projets pour leur quartier et/ou pour leur ville. Les idées de projets passeront impérativement par les conseils de quartier. Un budget de 50 000€ pour l'ensemble des projets sera alloué.

Rappel du calendrier :

Novembre 2022 : lancement de la campagne via le bulletin municipal – Flyers

Décembre 2022 : formulaire de dépôt d'idées accessible sur le site internet

Janvier 2023 : article dans le bulletin municipal annonçant la collecte des idées de projets. Un formulaire de dépôt d'idées sera distribué en même temps que l'annonce des prochains conseils de quartier.

Février – mars 2023 : collecte des idées lors des conseils de quartier

Avril 2023 : étude de recevabilité des projets déposés – les projets retenus feront l'objet d'une communication auprès des habitants(es).

31 mai 2023 : date limite du vote par correspondance ou dépôt en mairie

Début juin 2023 : dépouillement

Mi-juin 2023 : conseil des conseils – annonce des lauréats

Les projets déposés devront porter sur le bien-fondé du quartier et de la commune. Un règlement imposera des critères.

→ **Participation Citoyenne**

Monsieur le Maire effectue un point sur le projet de la Participation Citoyenne. Il s'agit d'instaurer une vigilance entre les voisins et de désigner des référents par quartier. Ces référents permettront de

garder un lien de proximité privilégié entre les administrés et le service de la Police Municipale. Les services de la Police Nationale seront également associés au projet.

Retour sur les points abordés lors du conseil du 2 juin 2022 :

G1 – rue des Plantiers : intervention programmée en fin d'année 2022. Afin de combler les trous dans la chaussée, un enrobé à froid sera déposé. L'ensemble du trottoir est à refaire.

G2 – création d'un point de collecte des déchets ménagers : identification de différents points de collectes en cours. Rue des plantiers et rue Pierre et Marie Curie une zone de collecte est déjà identifiée.

G3 - réfection du parking Pierre et Marie Curie : des demandes de devis sont lancées auprès d'entreprises publiques. Programmation pour la fin d'année 2022 ou début d'année 2023.

Un administré alerte sur la présence d'un camion qui stationne régulièrement sur ce parking. Les policiers municipaux effectuent régulièrement des marquages sur le poids lourd mais les moyens d'interventions sont limités. Une procédure pourra être enclenchée lors de la réfection du parking.

G4 - réfection du trottoir 11 rue des Acacias : une intervention est programmée en février 2023 ainsi qu'une mise en accessibilité pour les piétons.

G5 – chenilles et pins place Jules Ferry : la pause de pièges est programmée en novembre 2022.

G6 – trous sur le trottoir au n° 5 bis, rue des Plantiers : intervention réalisée.

G7 – rue des plantiers : distributeurs de sacs canins + bancs : commande prévue au budget.

G8 – madriers dans les caniveaux de la rue Victor Hugo : 3 abaissements du trottoir sont prévus.

G9 – vitesse rue de la Quintinie : des contrôles fréquents sont effectués par le service de la Police Municipale aux heures de sorties des étudiants du CIFOP. Ces vitesses excessives sont réprimées. Les administrés sont invités à contacter les Policiers Municipaux lorsqu'ils constatent des rodéos.

G10 et G11 – rond-point avenue Jean Jaurès et avenue de la République : des travaux sont à programmer.

G12 – affaissement suite à des travaux GRDF au giratoire : relance par courrier auprès de GRDF.

G13 - vitesse avenue de la république : aménager et rendre plus visible le tronçon. Le service de la Police Municipale effectue des contrôles vitesses fréquents.

Remarque des administrés :

Rue de la Quintinie : des graviers ont remplacés l'herbe. Cette partie de la rue relève de la compétence du Grand Angoulême. L'information sera remontée au Grand Angoulême.

La collectivité est en négociation pour récupérer une partie de la voirie.

Rue de la Font noire : installation d'un poteau pour la fibre qui est inutile et prend toute la place sur le trottoir étroit. La gestion des poteaux électriques n'est pas de la compétence de la commune.

Les branches d'un arbre empiètent sur la route et sur le terrain communal.

Contrôle de la coupe des arbres par les riverains sur la rivière : le Syndicat Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) a en charge la gestion de la rivière. Il est demandé à ce que le SyBRA intervienne pour effectuer un état des lieux de l'entretien réalisé par les administrés.

Problème de désherbage des trottoirs devant les habitations : les administrés sont responsables de l'entretien devant leur porte.

L'abaissement des trottoirs sur l'ensemble de la commune est un projet qui va être mené sur les prochaines années.

Vitesse : proposition de poses de panneaux «contrôle radar fréquent ».

Les deux roues non homologués : les Policiers Municipaux immobilisent les véhicules à deux roues lorsqu'ils constatent une infraction.

Accès Georges Brassens : une consultation sera lancée en fin d'année 2022.

Le lampadaire devant la CIFOP est accidenté. Une procédure judiciaire est en cours, les réparations seront longues.

L'abri bus est gênant sur l'avenue de la République ainsi que les stationnements anarchiques. Le Directeur des Services Techniques explique que le réseau de bus relève de la compétence du Grand Angoulême.

La réfection de la voirie rue de la Résistance et rue Anatole France n'est pas signalée.

Le jardin de la médiathèque est très peu connu par les administrés. Celui-ci serait à développer. Il est envisagé de proposer un projet d'aménagement urbain dans le cadre de la mise en place du budget participatif.

Avancement projet esplanade Hôtel de ville : le Directeur des Services Techniques et les élus ont rencontré un professeur du Campus d'Enseignement Supérieur et de Formation professionnelle de La Couronne. Des étudiants en architecture et en urbanisme vont travailler sur un projet d'aménagement du centre-ville et de l'esplanade de l'Hôtel de ville.

Un projet de fin d'étude en plusieurs étapes :

1. Mission d'audit auprès de la population
2. Etat des lieux
3. Mise en place d'ateliers en lien avec les écoliers de la commune
4. Programmation de réunions publiques
5. Proposition d'aménagement d'ici le printemps 2023 + chiffrage.

De très belles plantations à l'épicerie sociale ont été réalisées cet été mais elles ont vite fané. L'acquisition d'un collecteur d'eaux pluviales est à l'étude.

Les administrés demandent s'il est possible d'inviter le responsable des espaces verts à la prochaine réunion.

Les administrés expliquent que le terrain de rugby a été arrosé cet été alors qu'il y avait des restrictions d'eau. Le SA XV n'avait pas de dérogation pour pouvoir arroser. Un rappel à l'ordre a été effectué.

Le logement situé au n° 240 avenue de la République est toujours à l'état d'abandon.

Monsieur le Maire et les élus invitent les habitants à la réunion des « STOP » avenue de Montbron qui aura lieu le 21 octobre prochain à l'Espace Georges Brassens.

Le prochain conseil de quartier sera consacré au budget participatif et à la mise en place de projets.